



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE ET UNIÈME LÉGISLATURE

Journal des débats

**de la Commission permanente
de l'aménagement du territoire**

Le mercredi 1er juin 2016 — Vol. 44 N° 75

Élection à la présidence et à la vice-présidence

**Président de l'Assemblée nationale :
M. Jacques Chagnon**

QUÉBEC

Abonnement annuel (TPS et TVQ en sus):

Débats de l'Assemblée	145,00 \$
Débats de toutes les commissions parlementaires	500,00 \$
Pour une commission parlementaire en particulier	100,00 \$
Index (une session, Assemblée et commissions)	30,00 \$

Achat à l'unité: prix variable selon le nombre de pages.

Règlement par chèque à l'ordre du ministre des Finances et adressé comme suit:

Assemblée nationale du Québec
Direction de la gestion immobilière et des ressources matérielles
1020, rue des Parlementaires, bureau RC.85
Québec (Québec)
G1A 1A3

Téléphone: 418 643-2754
Télécopieur: 418 643-8826

Consultation des travaux parlementaires de l'Assemblée ou des commissions parlementaires dans Internet à l'adresse suivante:
www.assnat.qc.ca

Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec
ISSN 0823-0102

Commission permanente de l'aménagement du territoire

Le mercredi 1er juin 2016 — Vol. 44 N° 75

Table des matières

Élection du président, M. Pierre Michel Auger	1
Élection de la vice-présidente, Mme Martine Ouellet	2

Intervenants

M. Jacques Chagnon, président de l'Assemblée
M. Pierre Michel Auger, président de la commission

M. Marc Carrière
Mme Diane Lamarre
M. Harold LeBel
Mme Martine Ouellet

Le mercredi 1er juin 2016 — Vol. 44 N° 75

Élection à la présidence et à la vice-présidence

(Dix-sept heures huit minutes)

Le Président (M. Chagnon) : Oyez, oyez! Oyez, oyez! J'ai constaté le quorum...

Une voix : Ah! il est revenu.

Le Président (M. Chagnon) : Oui, je reviens. Vous vous êtes ennuyé?

Une voix : Non, pas du tout.

Le Président (M. Chagnon) : Ah! Triste... Méchant personnage!

Alors, je déclare non seulement qu'on a quorum, je déclare aussi que la séance de la Commission de l'aménagement du territoire est ouverte. La commission est réunie afin de procéder à l'élection à la présidence et à la vice-présidence de la commission.

Conformément à l'article 127 du règlement, la Commission de l'Assemblée nationale a décidé que la présidence de cette commission revenait à un membre du groupe parlementaire formant le gouvernement et que la vice-présidence revenait à un membre du groupe parlementaire formant l'opposition officielle. Selon l'article 135 du règlement, le président et le vice-président de chaque commission sont élus à la majorité des membres de chaque groupe parlementaire.

Élection du président, M. Pierre Michel Auger

Je suis prêt à recevoir les propositions pour le poste de président. Oui, M. le député de Chapleau.

M. Carrière : Merci, M. le Président. Oui, j'ai une proposition à faire. Je propose la motion suivante : Que M. Pierre Michel Auger, député de Champlain, soit élu président de la Commission de l'aménagement du territoire.

M. Auger : Je suis surpris.

Le Président (M. Chagnon) : Est-ce que le député de Champlain se remet de ses émotions?

M. Auger : Il accepte. Il accepte, le député de Champlain.

Le Président (M. Chagnon) : Il accepte. Ah! Voilà.

Puisqu'on en est rendu là, est-ce que, de la part du groupe parlementaire formant le gouvernement, cette proposition est adoptée?

Des voix : Adopté.

Une voix : Il n'est pas élu encore.

Le Président (M. Chagnon) : Il n'est pas élu encore.

Une voix : Il n'est pas élu?

Le Président (M. Chagnon) : Non, non. Tu peux rester assis, tu peux rester assis.

Une voix : ...

Le Président (M. Chagnon) : Ah! oui, oui, là-bas.

Une voix : ...

Le Président (M. Chagnon) : Bien, c'est ça. C'est ça, la... On n'a pas fini, puis il ne faut présumer de rien. Est-ce que, de la part de l'opposition officielle, la proposition est adoptée?

Mme Lamarre : Adopté.

Le Président (M. Chagnon) : Adopté. Est-ce que, de la part du second groupe de l'opposition officielle... le second groupe d'opposition, la proposition est adoptée?

Des voix : Adopté.

Le Président (M. Chagnon) : Adopté. Ah! Bien là, je peux vous féliciter, M. le député de Champlain. Et je vous suggère de vous trouver un vice-président.

Le Président (M. Auger) : Merci, M. le président. Je vais mettre mes lunettes. Hé! Bonjour. Bonjour, tout le monde.

Élection de la vice-présidente, Mme Martine Ouellet

Je suis prêt à recevoir des propositions pour le poste de vice-président. Est-ce que, de la part du groupe parlementaire formant le gouvernement... Oh! excusez, pas tout de suite, il faut va avoir des propositions avant. Oui, M. le député.

M. LeBel : ...vice-présidence?

Le Président (M. Auger) : Oui.

M. LeBel : Oui, c'est avec beaucoup de plaisir que je propose que la députée de Vachon soit élue vice-présidente de la Commission de l'aménagement du territoire.

Le Président (M. Auger) : Est-ce que Mme la députée de Vachon accepte?

Mme Ouellet : Avec plaisir. On a eu une tellement belle collaboration depuis...

Le Président (M. Auger) : Deux ans.

Mme Ouellet : ...la dernière élection. Donc, on va pouvoir continuer.

Le Président (M. Auger) : Avec plaisir, Mme la députée.
Est-ce que, de la part du groupe parlementaire formant le gouvernement, cette proposition est adoptée?

Des voix : Adopté.

Le Président (M. Auger) : Adopté. Est-ce que, de la part du groupe parlementaire formant l'opposition officielle, cette proposition est adoptée?

Une voix : Bien sûr.

Le Président (M. Auger) : Adopté. Est-ce que, de la part du deuxième groupe d'opposition, cette proposition est adoptée?

Des voix : Adopté.

Le Président (M. Auger) : Adopté. Je déclare donc la députée de Vachon élue vice-présidente de la Commission de l'aménagement du territoire.

Je lève la séance. La commission, ayant accompli son mandat, ajourne ses travaux sine die.

(Fin de la séance à 17 h 11)